

Norme internationale



4

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Documentation — Règles pour l'abréviation des mots dans les titres et des titres des publications

Documentation — Rules for the abbreviation of title words and titles of publications

Deuxième édition — 1984.12-15

ITEH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/00a4bcb2-e500-448a-88fc-634e15683e49/iso-4-1984>

CDU 05 : 655.535.2 : 003.83

Réf. n° : ISO 4-1984 (F)

Descripteurs : abréviation, publication, périodique, titre, mot.

Prix basé sur 5 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 4 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Documentation*.

ISO 4:1984

La Norme internationale ISO 4 a été pour la première fois publiée en 1972. Cette deuxième édition annule et remplace la première édition, dont elle constitue une révision technique.

La Liste d'abréviations de mots des titres de publications en série citée au chapitre 1 doit être considérée comme le complément à la présente Norme internationale et devrait être utilisée conjointement.

Documentation — Règles pour l'abréviation des mots dans les titres et des titres des publications

0 Introduction

Les règles contenues dans ce document sont applicables pour l'abréviation des titres de tous les types de publications en série ainsi que, lorsque cela est approprié, des publications non périodiques. Elles sont destinées à guider et à aider les auteurs, rédacteurs, bibliothécaires et autres personnes travaillant dans le domaine du transfert de l'information, à établir des abréviations univoques et précises pour les titres des publications citées, par exemple, dans les notes de bas de page, les références et les bibliographies. Ces publications concernent les services d'analyse et/ou d'indexation, les listes de références accompagnant les articles, ainsi que les fichiers publics ou privés chaque fois qu'une identification de document s'impose.

En raison du grand nombre des publications en série ou non périodiques citées en abrégé, du nombre de langues dans lesquelles ces textes sont écrits, des formes variées de l'enregistrement des titres de ces publications et de la diversité de la formation intellectuelle des personnes utilisant ces abréviations, il est impossible d'établir des règles qui permettent, dans chaque cas, une reconstitution directe du titre original des publications citées sous forme abrégée. Un moyen de faciliter cette identification est d'encourager les auteurs et rédacteurs utilisant dans leurs publications des abréviations de titres, à établir fréquemment, et à distribuer à leurs lecteurs, des listes de titres abrégés avec les titres non abrégés correspondants.

L'objet de la présente Norme internationale est de permettre de déterminer pour chaque titre une seule et unique abréviation. Pour ce faire, il faut appliquer les règles de la présente Norme internationale, complétées par une liste d'abréviations normalisées des mots du titre. Il est admis que pour l'échange international d'information, il est aussi nécessaire de disposer d'une méthode internationale pour l'établissement d'abréviations uniques des titres de publications en série. Grâce à cette méthode, deux titres différents n'auront pas la même abréviation, et une abréviation donnée ne représentera qu'un seul titre.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale donne des règles pour l'abréviation des titres des publications périodiques et, si cela est approprié, des publications non périodiques, dans les langues italiques, germaniques, balto-slavoniques, helléniques, ouralo-altaïques. La présente Norme internationale sert également de

base pour l'établissement des abréviations des mots contenus dans les titres figurant dans la Liste d'abréviations de mots des titres de publications en série.¹⁾

2 Références

ISO 9, *Documentation — Translittération des caractères cyrilliques slaves en caractères latins*.²⁾

ISO 843, *Documentation — Translittération des caractères grecs en caractères latins*.³⁾

3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale les définitions suivantes sont applicables.

3.1 sigle : Mot formé de la lettre initiale ou des lettres initiales de chacune des parties successives ou parties principales d'un terme composé.

3.2 mot artificiel : Mot créé dans un but particulier et que l'on ne trouve habituellement pas dans les dictionnaires.

3.3 mot composé : Terme dont les éléments constitutifs sont eux-mêmes des mots, des formes combinées ou des affixes.

3.4 contraction : Abréviation d'un mot, d'une syllabe ou d'un groupe de mots, obtenue par la suppression d'une ou de plusieurs lettres.

3.5 personne morale : Organisation ou groupe de personnes identifiés par un nom particulier.

3.6 terme générique : Terme figurant dans un titre indiquant le type d'une publication ou sa périodicité, par exemple : Abhandlungen, annales, Berichte, bulletin, cahiers, comptes rendus, proceedings, Rapports annuels, yearbook, etc.

3.7 élément de qualification : Élément ajouté à un titre abrégé pour établir un titre abrégé unique.

3.8 titre d'une section : Titre particulier à une subdivision d'une publication. La subdivision peut, par ailleurs, être désignée par un numéro ou une lettre.

1) Cette liste est publiée conjointement par l'ISO et par le Centre international de l'ISDS, 20, rue Bachaumont, 75002 Paris.

2) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 9-1968.)

3) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 843-1968.)

3.9 publication en série: Publication imprimée ou non paraissant en fascicules successifs s'enchaînant, en général, numériquement ou chronologiquement pendant une durée non limitée à l'avance. Les publications en série comprennent les périodiques, journaux, publication annuelles telles que rapports, annuaires, répertoires, etc.), comptes rendus, mémoires, procès-verbaux, actes, etc. de société, ainsi que les collections de monographies.

NOTE — Il convient de signaler que cette définition n'inclut pas les œuvres paraissant en fascicules successifs sur une période de temps prédéterminée et qu'elle permet d'inclure les collections non numérotées.

3.10 titre: Un mot, une phrase, un caractère ou un groupe de caractères sur la publication et servant à l'identifier.

3.11 troncature: Abréviation d'un mot par suppression de deux ou plusieurs lettres contiguës à la fin de ce mot.

4 Règles pour l'abréviation des mots

4.1 Méthodes

La méthode recommandée pour l'abréviation est la troncature.

Exemple:

literature : lit.

Les mots sont également abrégés par contraction conformément à l'usage particulier à la langue.

Exemples:

Zeitung : Ztg.

könyvtár : kvt.

L'abréviation en une seule lettre est limitée aux mots génériques d'usage très fréquent.

Exemple:

Journal : J.

Que la méthode d'abréviation soit la troncature ou la contraction, deux lettres au moins sont supprimées pour que le mot soit abrégé. Les mots auxquels on n'enlèverait qu'une seule lettre ne sont pas abrégés.

Un point est utilisé pour indiquer une abréviation et il est exigé après toutes les abréviations de mot.

4.2 Signes diacritiques

Les signes diacritiques devraient être conservés dans les abréviations. Pour les langues ayant une orthographe alternative sans signe diacritique, on peut faire usage de cette forme sans signe diacritique (voir aussi 4.8).

Exemple:

Überwachungs- : Überwach.

Ueberwach.

4.3 Mots artificiels

Les mots artificiels sont conservés tels qu'ils figurent dans la publication.

Exemples:

diamat

chemtech

4.4 Pluriels, autres formes fléchies et formes dérivées

4.4.1 Pluriels

L'abréviation d'un mot au singulier est également utilisée pour le pluriel si l'orthographe de l'abréviation est la même pour le pluriel et pour le singulier.

Exemples:

importation : import.

importations : import.

Jahrbuch : Jahrb.

Jahrbücher : Jahrb.

Lorsque la méthode utilisée pour l'abréviation est la contraction et si l'orthographe du mot est différente au pluriel, l'abréviation de la forme au pluriel peut être différente de celle de la forme au singulier.

Exemple:

country : ctry.

countries : ctries.

La forme au pluriel d'un mot peut être abrégée même lorsque la forme au singulier ne l'est pas à condition qu'il y ait suppression d'au moins deux lettres.

Exemple:

child non abrégée

children abrégé en child.

4.4.2 Autres formes fléchies

La même abréviation est utilisée pour toutes les formes fléchies d'un mot.

Exemple:

promyšlennost' : prom.

promyšlennosti : prom.

promyšlennostej : prom.

4.4.3 Formes dérivées

Si des modifications orthographiques dans la forme dérivée modifient la partie du mot retenue comme abréviation, l'abréviation correspondant à la forme dérivée devrait être différente de celle de la forme de la racine.

Exemple :

Scotland : Scotl.

Scottish : Scott.

Quand les modifications orthographiques n'affectent pas l'abréviation pour la forme dérivée, l'abréviation pour la forme dérivée et pour la forme racine devrait être la même.

Exemples :

physics : phys.

physical : phys.

organization : organ.

organisé : organ.

On peut abréger une forme dérivée même s'il n'existe pas d'abréviation pour la forme racine.

Exemple :

Gefahr non abrégée

gefährlich abrégé en gefährh.

La forme dérivée d'un mot dont le sens est devenu différent ou dont la structure morphologique a changé, devrait avoir une abréviation différente.

Exemple :

psychic- : psych.

psycholog- : psychol.

4.5 Article rattaché au mot

Pour certaines langues, les articles sont rattachés aux mots de manière à former des termes uniques. La même abréviation devrait être utilisée pour un mot, que l'article soit rattaché ou non.

Exemple :

bibliotek : bibl.

biblioteket : bibl.

4.6 Mots n'ayant pas de lien entre eux

Les mots n'ayant pas de lien entre eux ont des abréviations différentes :

Exemple :

ind. correct pour : industry, industrial

pas correct pour : Indian, Indiana

indigency, indigo

4.7 Mots composés

Chaque élément d'un mot composé devrait être abrégé.

L'abréviation de chaque élément devrait être suivie d'un point sans espace. Toutefois, les points, sauf le dernier, peuvent être supprimés dans le cas où les habitudes nationales le demandent.

Exemples :

Forschungstechnologie : Forsch.technol.

gazdaságstatisztika : gazdstat.

hydrogeology : hydrogeol.

Au cas où un trait d'union figure dans un mot composé, il est conservé.

Exemples :

technisch-industriell : tech.-ind.

Bio-acoustics : Bio-acoust.

4.8 Translittération

Les mots figurant dans les alphabets cyrillique et grec peuvent être translittérés conformément à l'ISO 9 et à l'ISO 843 en vue de la communication internationale. Quand des signes diacritiques figurent dans le mot translittéré, ils doivent figurer dans l'abréviation.

Exemples :

upëresia : upër.

sučasnij : sučas.

4.9 Substitution de caractères

L'abréviation d'un mot ne devrait pas contenir de caractères qui ne figurent pas dans le mot lui-même.

Exemple :

premier

correct : prem.

incorrect : 1er

5 Règles pour l'abréviation des titres

5.1 Ordre des mots

L'ordre des abréviations des mots devrait suivre l'ordre des mots tel qu'il est donné dans le titre.

5.2 Titres composés d'un seul mot

Les titres ne comprenant qu'un seul mot, à l'exception d'un article ou d'une préposition, ne sont pas abrégés.

Si le titre est composé d'un seul mot suivi par un terme générique indiquant une partie, un chapitre, une collection ou un supplément, le titre n'est pas abrégé tandis que le terme générique peut être abrégé.

Exemple :

titre complet : Medicina. Supplement

titre abrégé : Medicina, Suppl.

5.3 Articles, conjonctions et prépositions

Les articles, conjonctions et prépositions sont supprimés dans les abréviations de titres, à l'exception des prépositions et des articles qui font partie intégrante des noms de personnes, de lieux ou des termes techniques tels que «in vivo» et «in vitro» ou dans les cas où les structures de la langue ou les habitudes nationales ne permettent pas que ces mots soient supprimés.

Exemples :

The New Hungarian Quarterly : New Hung. Q.

Los Alamos Life Science Symposium : Los Alamos Life Sci. Symp.

Les prépositions figurant au début d'un titre devraient être conservées.

Exemples :

Vom SIH für Sie : Vom SIH Sie

Vom Wasser : Vom Wasser

Za Wolność i Lud : Za Wol. Lud.

5.4 Sigles, groupes d'initiales, groupes de lettres

Un sigle, un groupe d'initiales ou un groupe de lettres figurant dans un titre est conservé intact dans le titre abrégé.

Exemple :

AEG Mitteilungen : AEG Mitt.

5.5 Utilisation des lettres majuscules

La première lettre du premier élément de l'abréviation est une majuscule. Pour le reste de l'abréviation, on utilise des majuscules pour toutes les lettres ou pour la première lettre de chaque élément ou encore des minuscules ou suivant l'usage.

Exemples :

Archives of internal medicine : Arch. intern. med.

Arch. Intern. Med.

Arch. intern. Med.

ARCH. INTERN. MED.

5.6 Ponctuation

La ponctuation figurant dans le titre complet devrait être conservée dans le titre abrégé à l'exception des virgules et des points; les virgules devraient être supprimées dans le titre abrégé et les points remplacés par des virgules. Les points ne devraient être utilisés que pour signaler les abréviations de mots.

Exemples :

Acta mineralogica, petrografica : Acta mineral. petrogr.

Soviet Physics. Technical Physics : Sov. Phys., Tech. Phys.

5.7 Caractères particuliers et symboles

Les caractères particuliers ou les symboles figurant dans le titre original devraient être conservés tels quels dans le titre abrégé.

Exemples :

Titre complet : Metall-Reinigung + Vorbehandlung

Titre abrégé : Met.-Reinig. + Vorbehandl.

Titre complet : New 4 π B-Multiwire Proportional Counter for the 4 π B-Y Coincidence Measurement

Titre abrégé : New 4 π B-Multiwire Proportional Counter for the 4 π B-Y Coincidence Meas.

5.8 Distinction et précision

Des titres abrégés identiques devraient être distingués en ajoutant entre parenthèses des éléments de qualification : lieu(ville), lieu et date, édition ou, si ces éléments ne sont pas suffisants, d'autres éléments de qualification.

Exemples :

Titres complets : Expériences et innovations en éducation

Experiencias e innovaciones en educación

Experiments and innovations in education

Titres abrégés : Exp. innov. éduc. (Ed. fr.)

Exp. innov. educ. (Ed. esp.)

Exp. innov. educ. (Engl. ed.)

5.9 Chapitres et livraisons

Lorsqu'une publication paraît en plusieurs sections ou séries différenciées par un numéro, une lettre, ou le titre de la section, ce caractère distinctif est inclus dans l'abréviation. Les abréviations de mots génériques tels que partie, etc., doivent être retenues dans l'abréviation du titre si elles sont nécessaires pour les besoins de l'identification.

Exemples :

Titre complet : Annales Scientifiques de l'Université de Besançon. Géologie

Titre abrégé :

Correct : Ann. sci. Univ. Besançon, Géol.

Incorrect : Ann. sci. Univ. Besançon

Titre complet : Journal of botany. Section A

Titre abrégé :

Correct : J. bot., A

J. bot., Sect. A

Incorrect : J. bot.

Une abréviation du titre d'une section ou d'une série est exigée en plus de celle du titre principal, même lorsque la section ou la série est caractérisée par un numéro ou une lettre.

Exemple :

Titre complet : Journal of Polymer Science. Part A-1, Polymer chemistry

Titre abrégé : J. Polym. Sci. A-1, Polym. Chem.

5.10 Noms de personnes dans un titre

Lorsque le titre d'une publication contient le nom d'une personne, ce nom est conservé en entier dans l'abréviation.

Exemple :

Titre complet : Robert A. Welch Foundation Research Bulletin

Titre abrégé :

Correct : Robert A. Welch Found. Res. Bull.

Incorrect : Welch Found. Res. Bull.
Found. Res. Bull.

5.11 Noms des personnes morales

Le nom d'une personne morale figurant dans le titre d'une publication devrait être abrégé. Lorsque par habitude on remplace dans un pays tout ou partie du nom entier d'une personne morale par un sigle, celui-ci peut être utilisé dans le titre abrégé.

5.12 Noms de lieux

Lorsque le titre d'une publication contient un nom de lieu géographique, c'est-à-dire un nom de ville, d'état, de province ou de pays, ce nom de lieu peut être abrégé, si nécessaire. Les noms de lieux peuvent également être abrégés lorsqu'ils sont ajoutés aux titres des publications en tant qu'éléments de qualification.

Exemple :

Titre complet : Journal of the Lincolnshire Methodist History Society

Titre abrégé : J. Lincs. Methodist Hist. Soc.

iTeh STANDARD PREVIEW **(standards.iteh.ai)**

ISO 4:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/00a4bcb2-e500-448a-88fc-634e15683e49/iso-4-1984>